



8 avril 2018

Une option « SES complémentaires » pour démocratiser la « troisième culture » au lycée !

La réforme du lycée prévue par le gouvernement cantonne les Sciences économiques et sociales (SES) à un horaire réduit en classe de seconde et au statut d' « enseignement de spécialité » dans le cycle terminal. L'accès à la « troisième culture » sera donc réduit aux seuls élèves qui feront le choix de cet enseignement de spécialité. Parce qu'il entend œuvrer à la démocratisation des savoirs issus des sciences sociales, le Collectif de défense et de promotion des SES (CDP-SES) demande la création d'un enseignement facultatif « SES complémentaires » qui permettrait à un nombre plus large de lycéens d'accéder à une citoyenneté pleinement éclairée par les savoirs issus des sciences du monde social.

A ce stade de la réforme, le projet du gouvernement prévoit d'intégrer les SES dans le « socle commun » de la classe de seconde mais pas dans celui du cycle terminal dans lequel les SES ont le statut d' « enseignement de spécialité ». Le volume horaire prévu pour l'enseignement des SES en seconde est d'1h30mn. Cela représente sur une année un total d'un peu plus de 50 heures d'enseignement environ. En supposant que la science économique, la sociologie et la science politique soient également représentées dans cet enseignement, cela correspond à un volume de 15 à 20 heures pour chacune de ces disciplines. Comme les SES ne sont pas enseignées au collège, la réforme acte donc en l'état le fait que pour tous les élèves qui ne prendront pas l'enseignement de spécialité SES dans le cycle terminal, les connaissances en SES se borneront à celles qu'ils auront reçues durant ces quelques heures...

Il s'agit pour le CDP-SES d'une situation inacceptable. En conséquence, **le CDP-SES revendique la création d'un enseignement facultatif « SES complémentaires » qui soit proposé dès la classe de première aux élèves qui ne choisiront pas l' « enseignement de spécialité » de SES.** A cette condition seulement, les élèves qui le souhaiteront pourront approfondir leurs connaissances en Sciences économiques et sociales sans en être pour autant des « spécialistes ». En outre, par analogie avec l'enseignement de « mathématiques complémentaires », **cet enseignement devrait être également proposé en classe de terminale aux élèves qui abandonneraient l'enseignement de spécialité SES après l'avoir suivi en classe de première.** Comme tous les autres enseignements facultatifs, il aurait une durée hebdomadaire de 3h.